

# L'INTELLIGENCE TERRITORIALE PARTAGÉE

Dossier de presse - Mai 2025

agAM

AGENCE D'URBANISME DE L'AGGLOMÉRATION MARSEILLAISE



# Éditorial

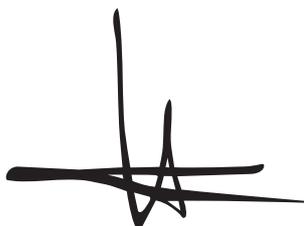
L'Agam, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, participe depuis 1969 au développement de la région marseillaise. Elle a accompagné aussi bien les différentes évolutions des périmètres institutionnels que l'élargissement des sujets et des thématiques à traiter : adaptation de nos villes au changement climatique, mobilité durable et décarbonnée, production de logements, nature en ville. Outil d'ingénierie territoriale mutualisée entre ses membres, son fonctionnement original place l'intérêt général pour objectif.

Elle apparaît aujourd'hui comme l'outil le mieux placé pour apporter aux collectivités les éclairages et l'expertise, nécessaires, objectifs et neutres, pour repenser leurs actions au sein du "bien commun" que sont les territoires, de la commune à la Région, de la Métropole au Département, et leurs interactions.

Son équipe pluridisciplinaire, sa souplesse, son expertise lui permet de répondre aux besoins des territoires dans leur diversité, d'être force de proposition et d'anticipation.

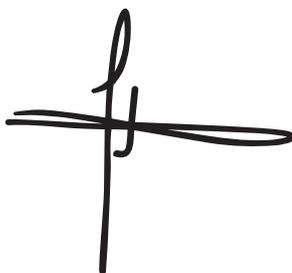
## **Laure-Agnès Caradec**

Présidente de l'Agam

A stylized, handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a series of loops and strokes on the right.

## **Frédéric bossard**

Directeur général de l'Agam

A stylized, handwritten signature in black ink, featuring a vertical line on the left, a horizontal line across the middle, and a series of loops and strokes on the right.

# Un écosystème partenarial

Lieu de dialogue, de mutualisation et d'expertise autour des champs du développement et de l'aménagement du territoire métropolitain et bucco-rhodanien, l'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise accompagne les différents acteurs pour favoriser l'émergence et la cohérence de politiques publiques plus durables, au service des habitants et des acteurs économiques des territoires.

Le " bien commun " que constituent les territoires des Bouches-du-Rhône et de la Métropole Aix-Marseille-Provence demande une articulation forte des acteurs, à partir d'approches et d'éclairages mais aussi de méthodes partagées ; c'est l'essence même de son statut partenarial.

L'Agence d'urbanisme est un organisme associatif loi 1901 sous pilotage politique partenarial, qui fédère plusieurs collectivités territoriales et divers organismes publics, qui bénéficient de services et de connaissances mutualisés au sein d'un programme de travail partenarial.



## L'Agam, un outil commun au service du territoire et de ses acteurs

### Plus de 50 ans d'expertise au service du territoire

L'Agence d'urbanisme de l'agglomération marseillaise, fondée en 1969, développe son expertise dans la plupart des champs des politiques urbaines et territoriales : planification stratégique et réglementaire, études urbaines, habitat, social, mobilité, économie, foncier, environnement, data et patrimoine. Elle est un centre de ressources territoriales pour ses partenaires. Pour ce faire, elle tient des observatoires qui lui donnent une connaissance des dynamiques territoriales sur le temps long et d'en percevoir les enjeux. Cette proximité lui permet une réelle agilité dans l'accompagnement de ses membres et des travaux en co-production.

### Des missions données par la loi

L'Article L132-6 du Code de l'urbanisme définit les missions des agences d'urbanisme.

“ Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les collectivités territoriales peuvent créer avec l'État et les établissements publics ou d'autres organismes qui contribuent à l'aménagement et au développement de leur territoire des organismes de réflexion, et d'études et d'accompagnement des politiques publiques, appelés agences d'urbanisme.

Ces agences d'ingénierie partenariale ont notamment pour missions :

- > de suivre les évolutions urbaines et de développer l'observation territoriale ;
- > de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement et à l'élaboration des documents d'urbanisme et de planification qui leur sont liés, notamment les Schémas de Cohérence Territoriale et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux ;
- > de préparer les projets d'agglomération métropolitains et territoriaux, dans un souci d'approche intégrée et d'harmonisation des politiques publiques ;

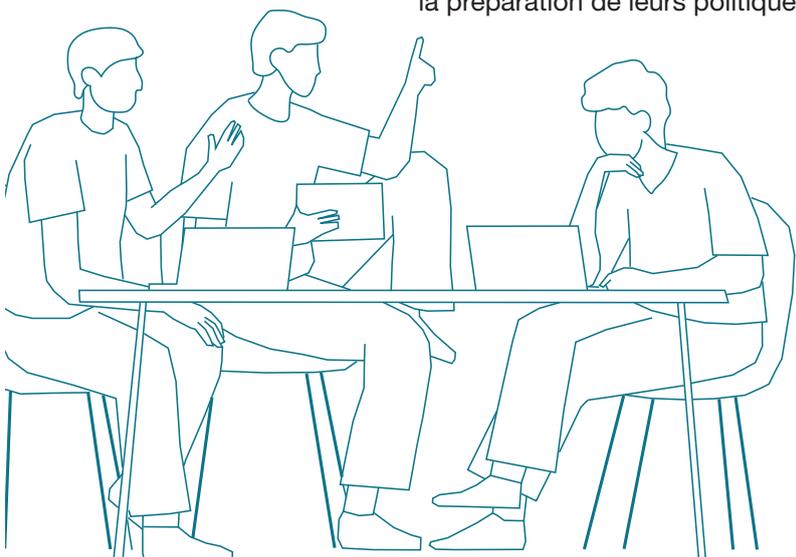
- > de contribuer à diffuser l'innovation, les démarches et les outils du développement territorial durable et la qualité paysagère et urbaine ;
- > d'accompagner les coopérations transfrontalières et les coopérations décentralisées liées aux stratégies urbaines ;
- > de contribuer à la mise en place des observatoires de l'habitat et du foncier prévus au III de l'article L. 302-1 du Code de la construction et de l'habitation ;
- > d'apporter ponctuellement une ingénierie, dans le cadre d'un contrat de projet partenarial d'aménagement ou d'une convention d'opération de revitalisation de territoire, dans les territoires qui sont situés à proximité de leur périmètre d'action.

Elles peuvent prendre la forme d'association ou de groupement d'intérêt public. Ces derniers sont soumis au chapitre II de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit. Un commissaire du Gouvernement est nommé auprès du groupement lorsque la part de la participation de l'état excède un montant déterminé par décret en Conseil d'état.

”

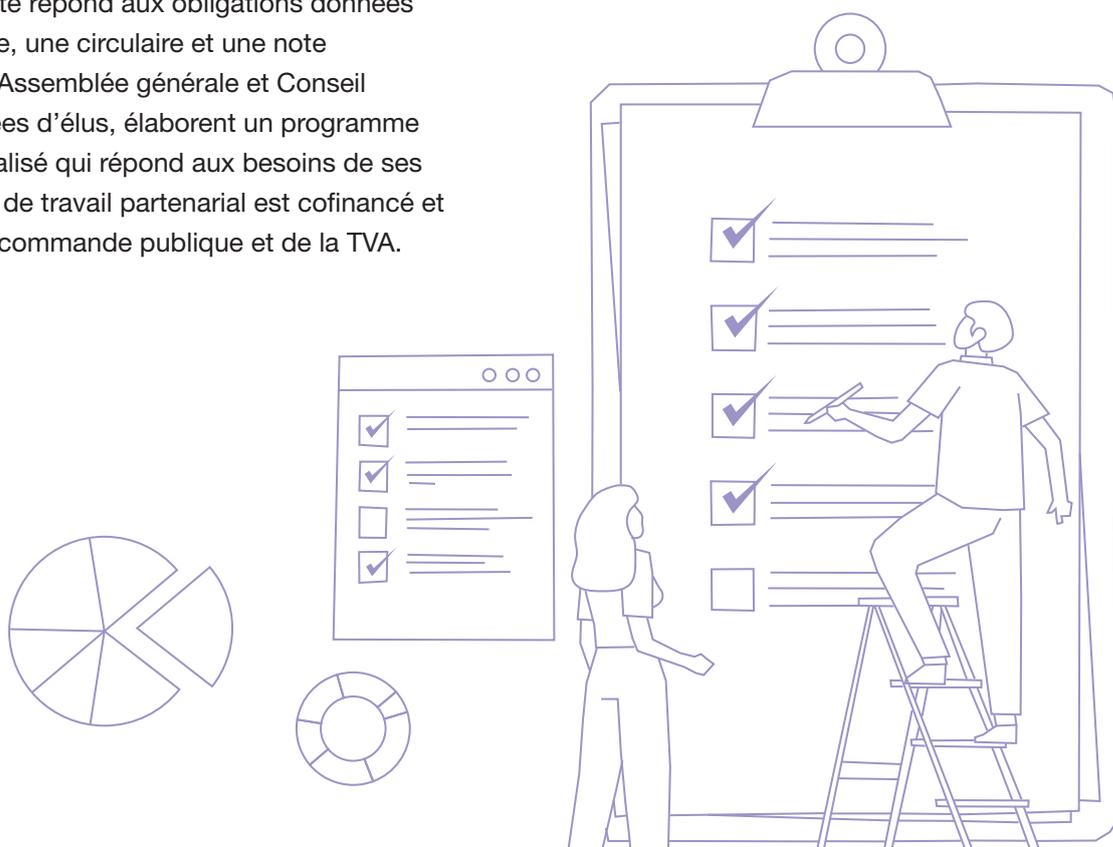
# Un outil d'aide à la décision

L'Agence vient en appui technique aux élus, en complémentarité des services des collectivités et des bureaux d'études. Elle met à disposition ses travaux. Elle propose des réflexions stratégiques et opérationnelles et apporte expertise et savoir-faire. Ces éléments servent de base aux décisions des élus dans la préparation de leurs politiques publiques.



# Un modèle original d'ingénierie d'intérêt public

L'Agence est une association indépendante (loi 1901) de droit privé. Outil collectif de ses membres, ses travaux poursuivent l'intérêt général. Son activité répond aux obligations données par le Code de l'Urbanisme, une circulaire et une note technique. Ses instances, Assemblée générale et Conseil d'administration, composées d'élus, élaborent un programme de travail partenarial mutualisé qui répond aux besoins de ses adhérents. Ce programme de travail partenarial est cofinancé et se situe hors champ de la commande publique et de la TVA.



+ d'infos



# Un réseau national

L'Agam fait partie d'une fédération nationale, la Fnau, qui réunit 52 Agences d'urbanisme. Ce réseau de près de 1 600 professionnels permet de capitaliser les pratiques et de mutualiser les savoir-faire. La Fnau entretient des liens permanents avec les grandes ..... d'élus (France urbaine, intercommunalité de France, départements de France, régions de France...).

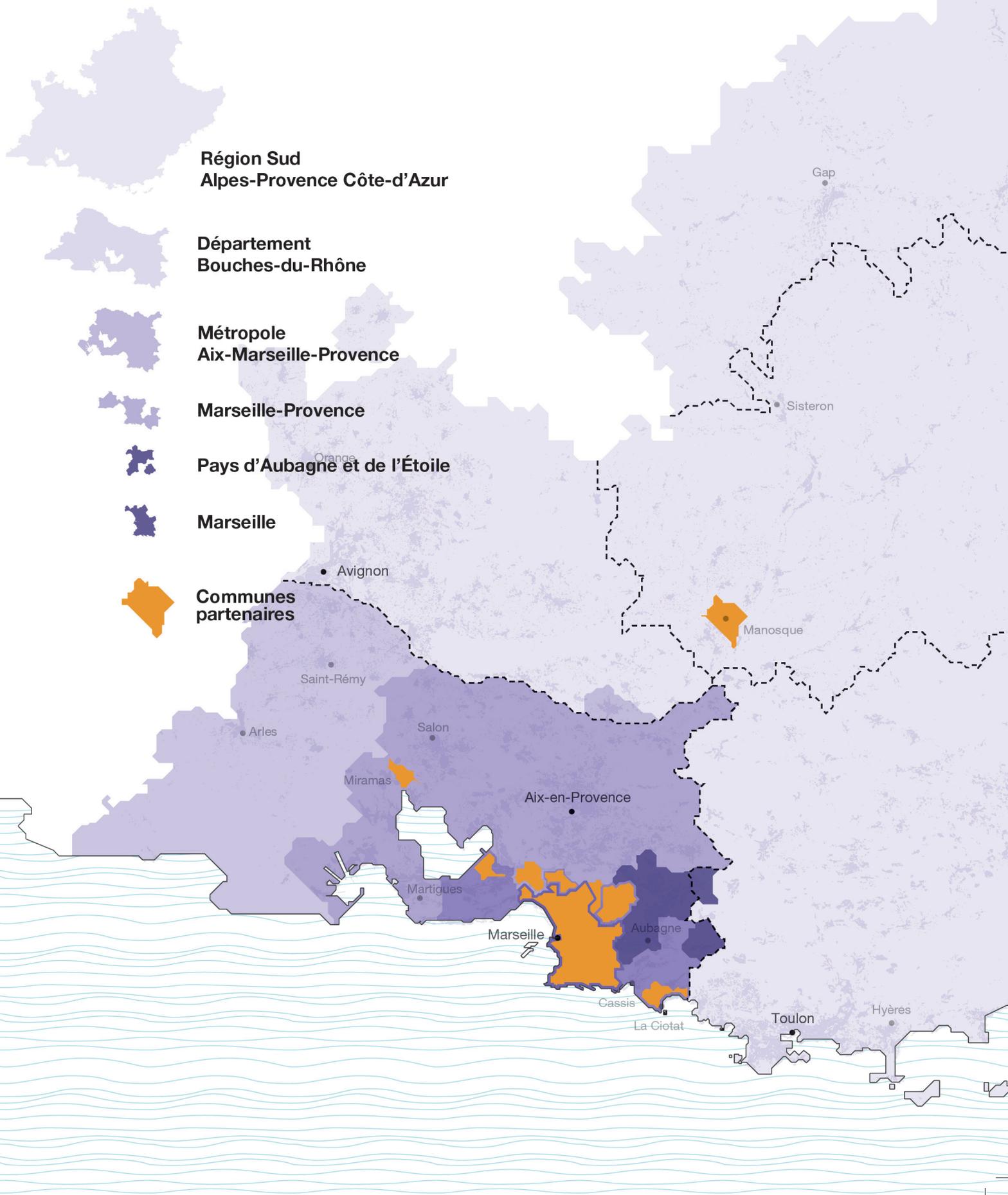


## Le pilotage de l'Agence

Laure-Agnès Caradec, Conseillère métropolitaine déléguée à la Planification (PLUi), Vice-présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône et Présidente d'Euroméditerranée est Présidente de l'Agam depuis juin 2014. Elle est assistée dans la gestion et le suivi des activités de l'association par Frédéric Bossard, Directeur général depuis février 2022.



# Les territoires et les membres de l'Agence



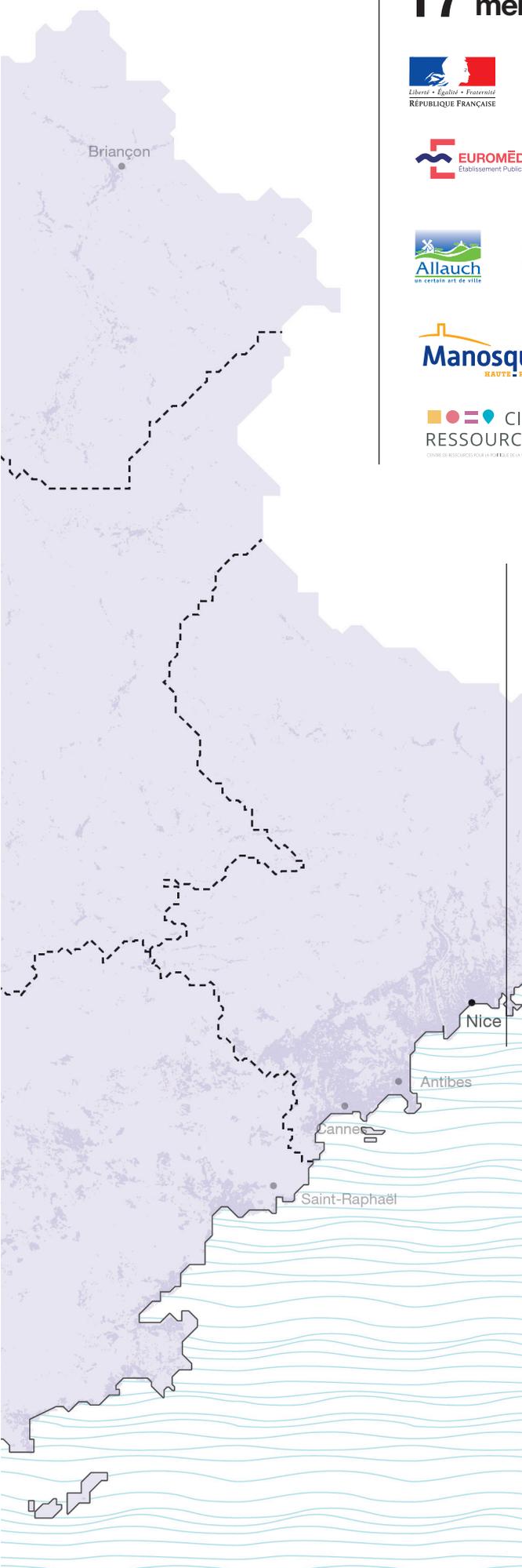
# 17 membres de l'Agam



# 19 partenaires associés



# 7 autres partenaires



# Notre Agence

**1969**

année de création

**60**

collaborateurs

**5 000 000 €**

de budget

**17**

membres

**15**

métiers transversaux

**19**

partenaires associés

**9**

pôles thématiques

---

# Notre production

**228**

missions au Programme  
de travail partenarial

**23**

applications numériques  
en ligne

**7 000**

abonnés  
sur LinkedIn

**30 000**

visiteurs par an  
sur notre site internet

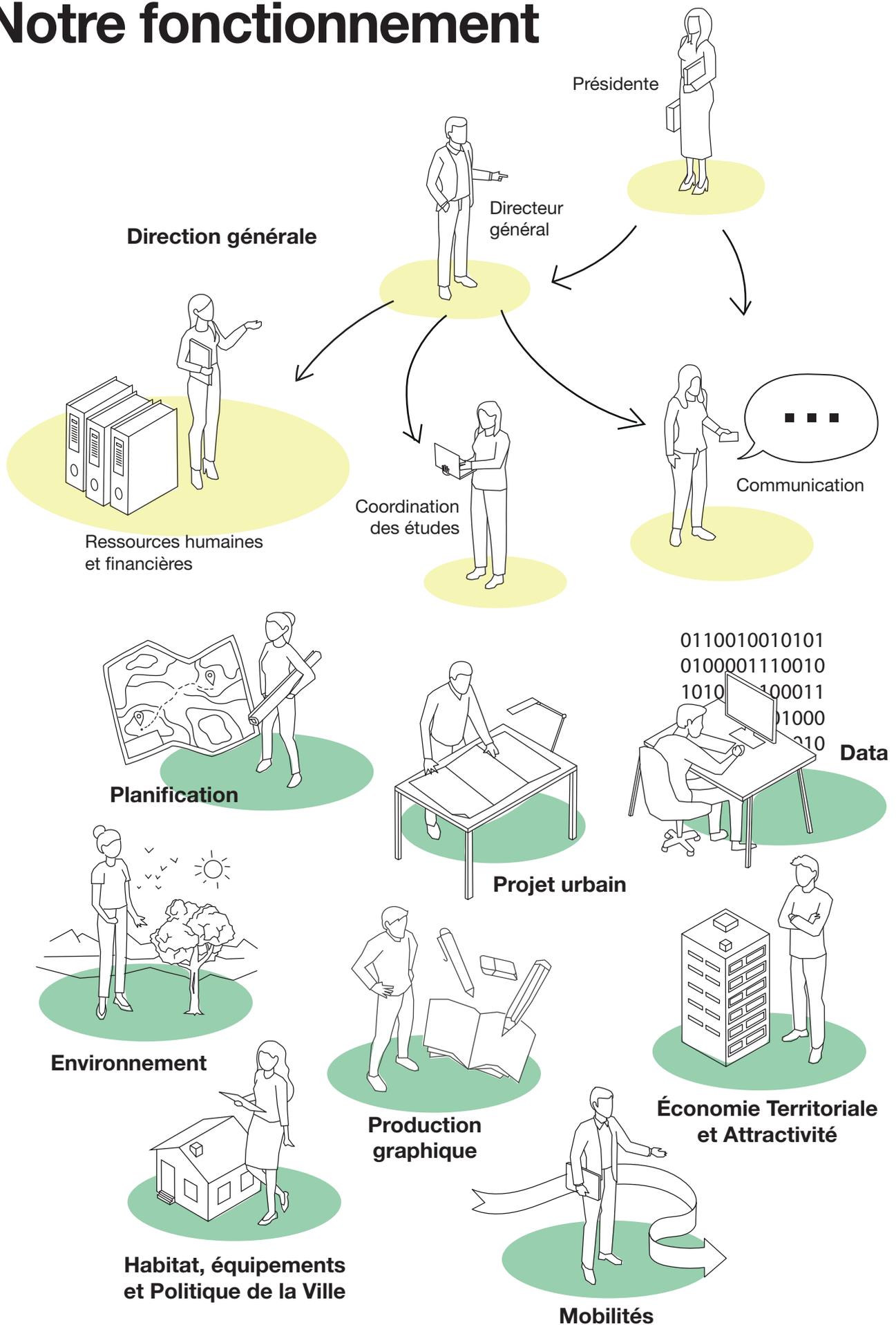
**16**

publications  
annuelles

**25**

événements institutionnels  
et partenariaux par an

# Notre fonctionnement



# Observer

L'agence d'urbanisme a pour mission d'observer et d'analyser les dynamiques territoriales. Cette fonction d'observation lui permet de suivre les évolutions urbaines en collectant et analysant des données sur l'évolution de la population, du logement, de l'économie, des transports...

L'Agam réalise des études et des diagnostics pour mieux comprendre les enjeux et les défis du territoire. Les données et les analyses produites par l'Agence d'urbanisme servent d'aide à la décision pour les élus et les acteurs locaux dans l'élaboration des politiques publiques.

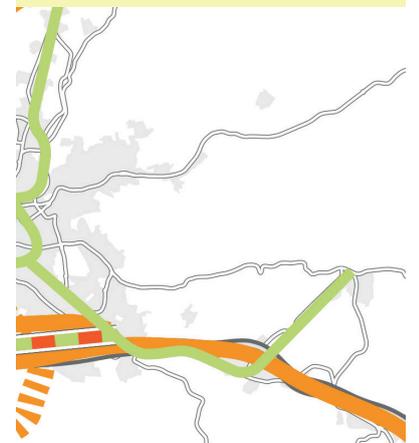


## L'Enquête Mobilité

Septembre 2020

Photographie des pratiques et comportements de mobilité, l'Enquête Mobilité (EMC<sup>2</sup>), portée par la Métropole-Aix-Marseille-Provence, ne nous éclaire pas seulement sur le fonctionnement des mobilités, mais questionne également de nombreux enjeux urbains, elle est révélatrice des évolutions sociétales.

Scannez pour plus d'infos





## Atlas des espaces économiques

Mars 2015

L'attractivité économique d'un territoire dépend entre autres de sa capacité à accueillir des entreprises dans de bonnes conditions, créant ainsi des emplois. Le foncier économique est donc crucial pour répondre aux besoins des entreprises. Cet atlas des espaces économiques de MPM dresse un bilan de l'économie, de l'immobilier et de l'urbanisme des zones d'accueil d'entreprises. Il recense les zones d'activités, les projets et les espaces mixtes à dominante économique et vise à éclairer le fonctionnement de ces sites ainsi que les dynamiques économiques à l'œuvre.



## Les outils numériques

Les outils en ligne de l'Agam permettent une observation dynamique du territoire avec de nombreux chiffres-clés, à plusieurs échelles, comparables entre eux, sur les différentes thématiques urbaines étudiées à l'Agence. Ils permettent de diffuser de la donnée intelligente et sont de véritables dispositifs d'observation de long terme. Par la cartographie et la data-visualisation, ils donnent du sens à la donnée et les clés pour la comprendre.

Scannez pour plus d'infos



# Planifier

La mission de planification de l'agence d'urbanisme est au coeur de son action. Elle élabore les documents de planification de ses membres tels que les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) et les Plans Locaux d'Urbanisme intercommunaux (PLUi), qui définissent les orientations d'aménagement et de développement du territoire.

L'Agam accompagne, via un soutien technique et méthodologique, les collectivités territoriales, dans la mise en œuvre de leurs projets d'aménagement. L'Agence participe à la conduite d'études prospectives pour anticiper les évolutions du territoire et proposer des scénarios d'aménagement adaptés en intégrant les enjeux environnementaux, sociaux et économiques.

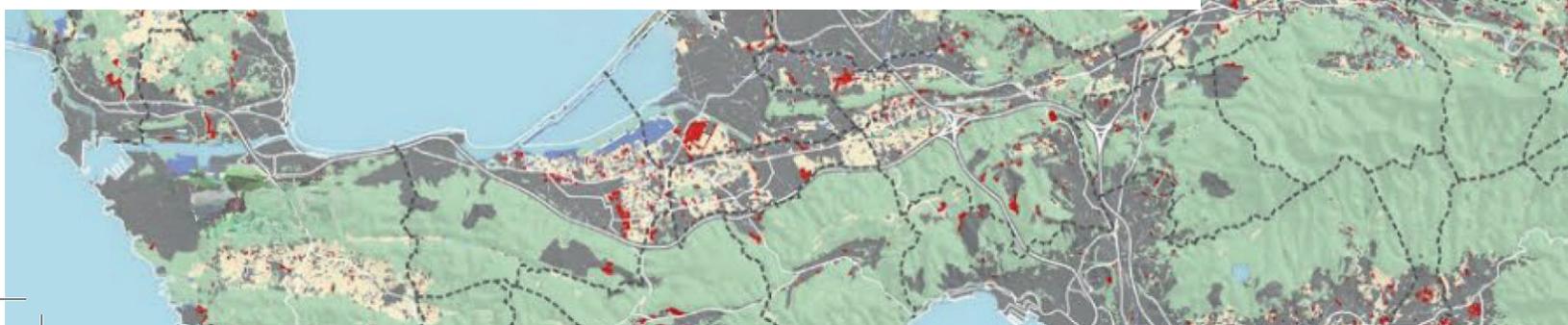
## Le Schéma de Cohérence Territoriale - SCoT

Juin 2024

Le SCoT de la Métropole Aix-Marseille-Provence est un document de planification qui fixe les grandes orientations d'aménagement et de développement du territoire pour les vingt prochaines années. Il vise à organiser et planifier l'aménagement du territoire métropolitain en assurant un développement équilibré et durable. Il coordonne les politiques publiques en matière d'habitat, de mobilités, d'économie et d'environnement.



Scannez pour plus d'infos







## La mixité fonctionnelle

Janvier 2024

Afin de maintenir les activités en ville et de répondre au besoin de création logements, le contexte actuel de rareté du foncier nécessite d'anticiper le sujet de la mixité fonctionnelle en regardant comment peuvent se superposer et se combiner les fonctions économiques et résidentielles sur notre territoire.

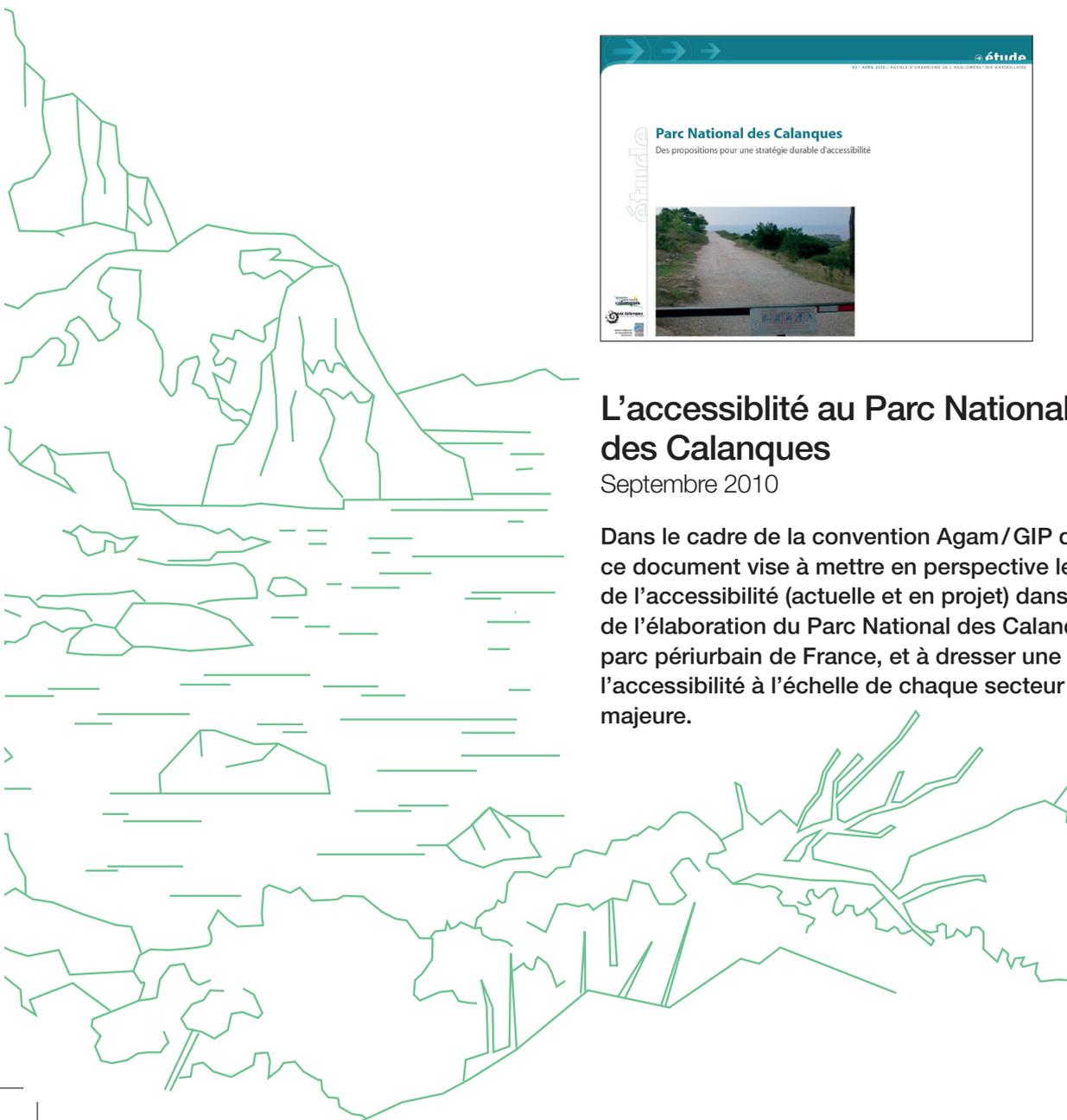
Dans le cadre des études d'évolution des tissus conduites de manière mutualisée pour la Ville et la Métropole, plusieurs sites ont été étudiés et pourront faire l'objet de traductions dans le PLUi.



## L'accessibilité au Parc National des Calanques

Septembre 2010

Dans le cadre de la convention Agam/GIP des Calanques, ce document vise à mettre en perspective les enjeux globaux de l'accessibilité (actuelle et en projet) dans le contexte de l'élaboration du Parc National des Calanques, premier parc périurbain de France, et à dresser une analyse de l'accessibilité à l'échelle de chaque secteur potentiel d'entrée majeure.



# Projeter

L'Agam accompagne les collectivités dans leur réflexion en matière d'aménagement et les aide à passer du projet à la réalité. Elle articule les différents maillons pour préparer le passage à l'opérationnel.

L'Agence accompagne les collectivités dans l'élaboration de projets urbains, en veillant à leur cohérence avec les différents objectifs de développement urbain : transition(s) écologique, climatique, mobilité durable, innovation.

## Vers un schéma directeur pour Saint-André / Saint-Henri

Décembre 2022

En 2021, le GPMM, la Métropole AMP et la Ville de Marseille ont souhaité engager une démarche visant à réaliser des schémas directeurs sur les secteurs « Grand Estaque » et « Saint-André – Saint-Henri ». A la fois recollement des réflexions antérieures, compléments à apporter, réalisation de zooms, prise en compte de la dimension programmatique, l'Agam cherche à construire une vision commune avec les partenaires de l'étude pour l'avenir du secteur et préparer l'engagement pour des phases plus opérationnelles.



# Animer

Animer notre partenariat est une de nos principales missions qui revêt différents objectifs complémentaires, que sont :

- diffuser nos connaissances et travaux pour favoriser la culture partagée, permettre le dialogue et la collaboration entre les différents acteurs de l'aménagement ;
- promouvoir la réflexion et l'innovation en matière d'urbanisme ;
- informer le public sur les enjeux de l'urbanisme et du développement territorial.

Pour ce faire, l'Agence d'urbanisme organise ou co-organise régulièrement des événements afin d'assurer ses missions d'information et d'acculturation.

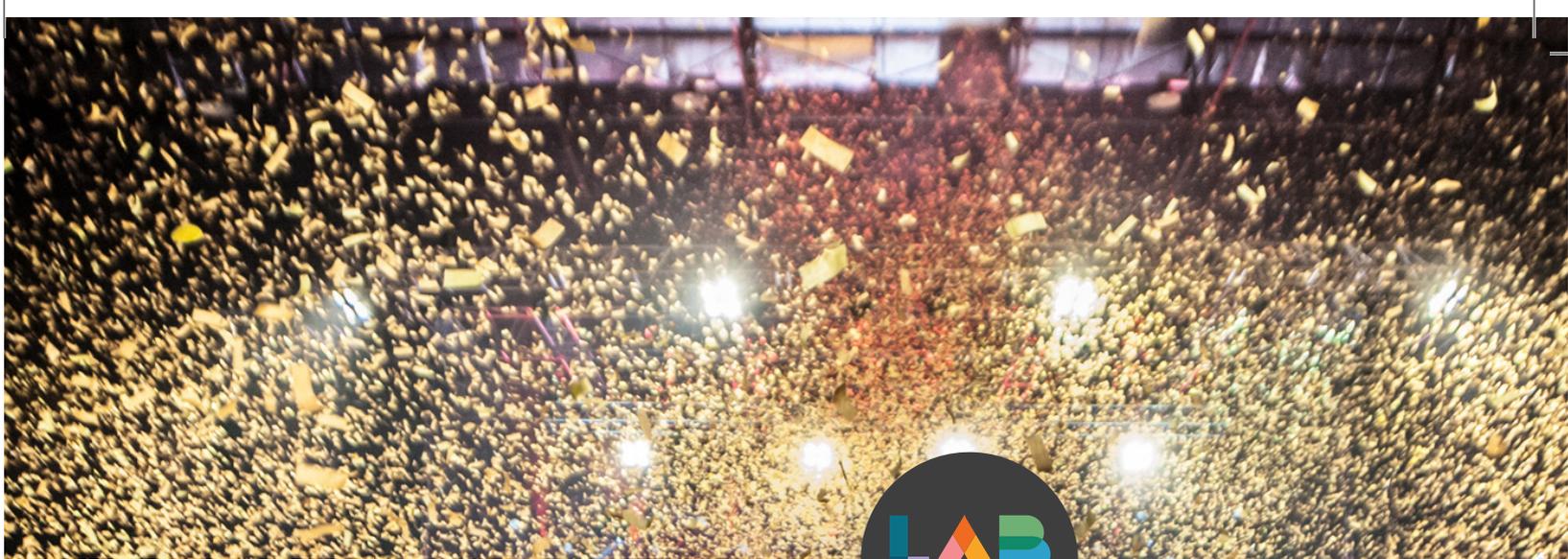


## Les Rencontres de l'Agam

Les Rencontres de l'Agam sont organisées pour valoriser une étude et donner la parole à plusieurs acteurs de l'aménagement. Elles se déroulent généralement en matinée, dans un lieu public. Les Rencontres sont l'occasion de présenter les résultats d'une étude à un large public, et de recueillir les réactions et les contributions des participants.

Scannez pour plus d'infos





## Le Lab'Urbain de l'Agam

Le Lab'Urbain est une démarche d'innovation interne à l'Agam pour engager des réflexions sur des sujets prospectifs et construire collectivement de nouveaux modes de représentations avec comme objectif de s'ouvrir à de nouveaux publics. De grandes thématiques sont définies, à la fois sur des expertises nouvelles de l'Agence et sur des tendances urbaines émergentes. Elles font l'objet de publications, ateliers, événements et rencontres avec les acteurs.

Scannez pour plus d'infos



## Le Comité technique des partenaires

L'Agence organise trois fois par an un Comité technique des partenaires, réunissant les représentants techniques des structures membres et partenaires. Ces rencontres sont l'occasion de partager l'avancement des études et des projets en cours. Un point d'étape est réalisé sur les sujets d'actualité, permettant à chacun de suivre les évolutions et de s'exprimer. Les participants sont invités à partager leurs réflexions afin d'alimenter les projets de l'Agence et d'identifier de nouvelles thématiques à explorer. Ces comités visent également à créer un espace de dialogue ouvert entre partenaires. C'est un lieu privilégié pour renforcer les liens entre l'Agence et ses partenaires et pour construire les projets futurs.



## Les publications de l'Agam

Nos publications sont l'expression des expertises variées de l'Agence. La valeur ajoutée d'une agence d'urbanisme réside principalement dans le défrichage de sujets novateurs et prospectifs. Nos publications, les *Regards* et les *Focus* de l'Agam proposent une analyse détaillée d'un sujet d'actualité ou, au contraire, d'une tendance émergente et décryptent les dynamiques à l'œuvre sur le territoire grâce notamment à nos observatoires.

Scannez pour plus d'infos



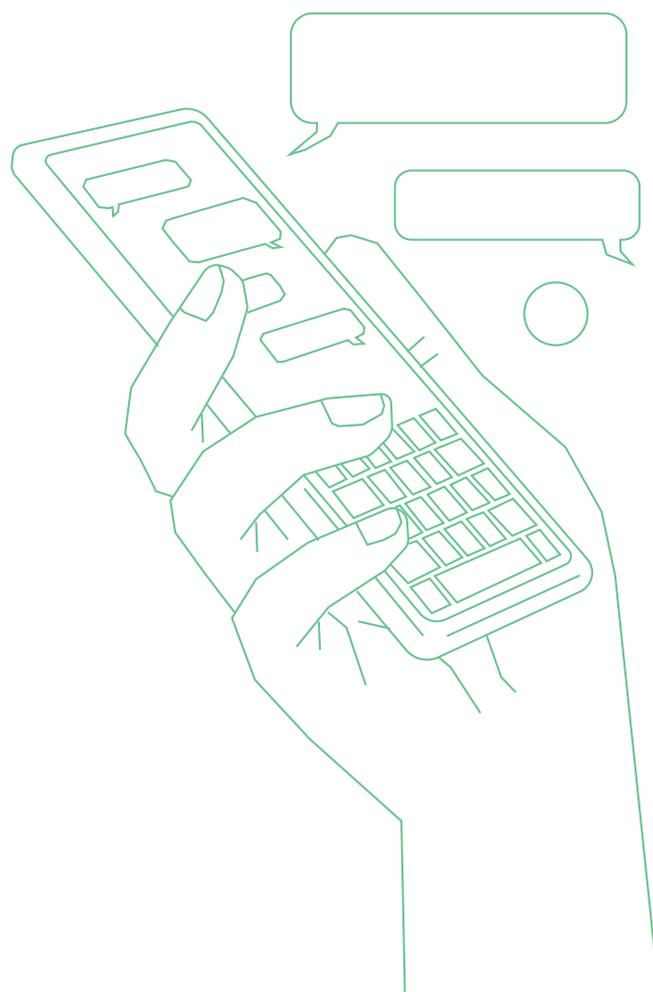
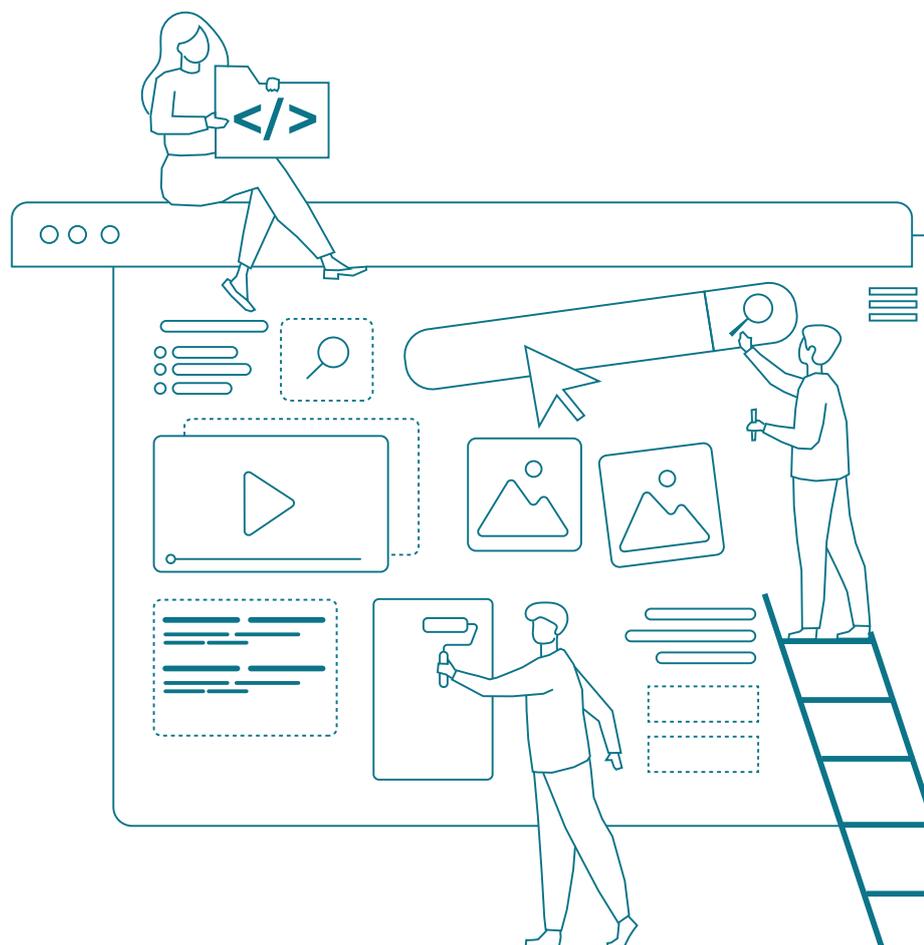
# Partager

L'Agence, au travers de sa communication, souhaite renforcer les liens avec ses partenaires et élargir son audience auprès d'un public plus large. Le partage, au sens large du terme, est au cœur de cette action. Rendre ses travaux accessibles et compréhensibles à tous est le moteur de notre communication.

[www.agam.org](http://www.agam.org)

Vitrine de l'ensemble de nos activités et centre de ressources, le site internet de l'Agam est un point clé de notre communication. Il permet aux partenaires de bénéficier d'une information variée et multicanal. Pour continuer à vulgariser nos travaux et rendre accessible nos études, le site internet évolue régulièrement pour être toujours plus dynamique et ergonomique. En 2022, les outils numériques étaient placés au cœur du site avec un accès rapide aux chiffres-clés du territoire, aux cartes dynamiques et au moteur de recherche *Data communes*. Pour garder le contact avec nos partenaires, nous publions une newsletter mensuelle, *L'Actu de l'Agam*, qui recense nos dernières publications ainsi qu'une sélection de nos activités et d'événements à venir.

Scannez pour plus d'infos



## Notre communauté

L'Agam est engagée activement depuis cinq ans sur les réseaux sociaux, pierre angulaire d'une communication auprès de notre écosystème partenarial. Nous sommes présents sur différents réseaux pour partager nos actualités et valoriser nos travaux. Notre approche et notre discours sont informatifs et pédagogiques pour une meilleure compréhension par un large public. Avec 7 000 abonnés sur LinkedIn, l'Agam confirme sa fonction de lieu ressource pour le territoire. Par ailleurs, l'Agence a mis en place une stratégie de relations médias pour faire connaître ses travaux et augmenter la visibilité de ses actions.

# En 2024

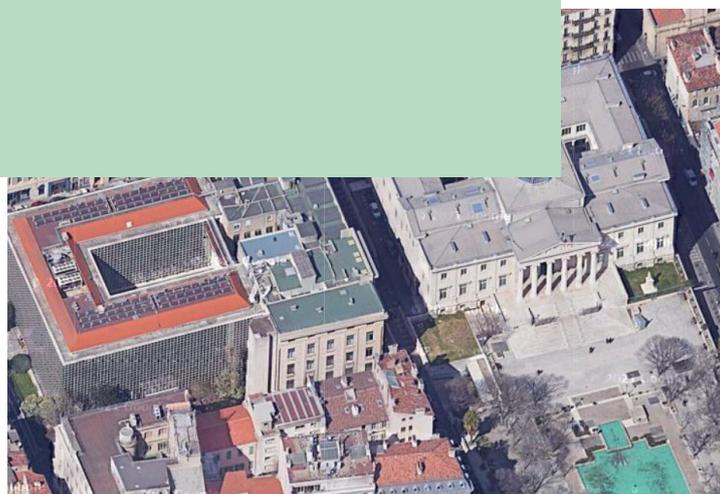
L'actualité 2024 a été particulièrement dense en matière de planification où l'Agam intervient à toutes les échelles du SCoT au PLUi. Avec les autres thématiques, on offre une vision complète et pluridisciplinaire.

L'Agence est un tiers de confiance entre ses membres. C'est pourquoi, les collectivités membres et l'État demandent à l'Agence de les accompagner sur des projets à forts enjeux.

Ce fut le cas en 2024 pour trois sujets en particulier.

## Les datacenters

Cette étude a permis d'identifier les sites préférés d'implantation des futurs projets, en fonction d'une série de paramètres. Elle a également été l'occasion de mettre en avant des conditions ou mesures d'accompagnement facilitant leur insertion urbaine.



## La Cité judiciaire

L'Agam a étudié l'impact du transfert du tribunal à Arenc. Elle a analysé l'écosystème actuel et a proposé différents scénarios permettant de conserver la viabilité socio-économique autour du tribunal et d'optimiser les fonctions de services sur le futur site.

## La réindustrialisation d'Ouest-Provence

L'État a lancé une réflexion visant à la réindustrialisation décarbonée sur les territoires de Fos / Étang de Berre. Des groupes de travail ont évalué son impact en matière de planification, environnement, emploi, mobilité et logements. L'Agam a assisté les acteurs dans leurs réflexions en étudiant plus particulièrement les besoins en logements et services en fonction des emplois attendus sur le territoire.



# En 2025

En 2025, l'Agam poursuit ses travaux au long cours, liant documents de planification et urbanisme, assurant ainsi le chaînage de l'aménagement.

L'approbation du SCoT marquera un temps fort de l'année, avec sa mise en œuvre au travers des PLUi. L'urbanisme favorable à la santé sera au cœur de notre programme de travail partenarial intégrant les enjeux sanitaires et de santé publique dans nos démarches.

L'Agam accompagnera les projets d'extension du réseau de tramway, afin de favoriser la mobilité durable et de préparer la mutation des quartiers traversés.

Enfin, l'Agence poursuivra son engagement dans la mise en œuvre du Contrat de baie, commencé en 2023.

## L'urbanisme favorable à la santé

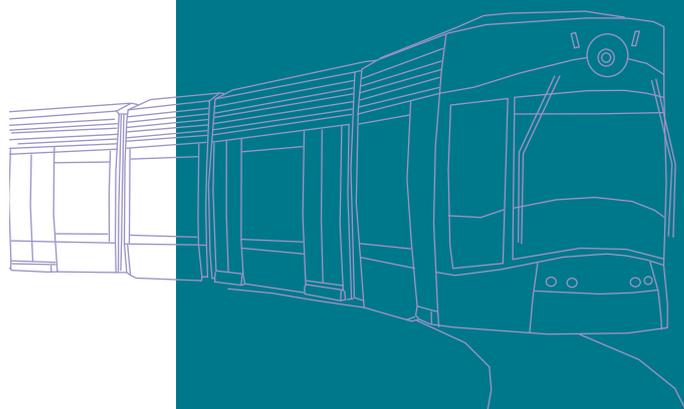
En 2025, l'Agam est chargée de préfigurer le réseau régional des acteurs de l'urbanisme favorable à la santé, en partenariat avec l'ARS, la DREAL, la Région Sud et les agences d'urbanisme régionales. Il s'agit de proposer une structuration, une animation et des axes thématiques prioritaires pour ce futur réseau. L'ambition est de faire de la santé un critère majeur dans les politiques d'urbanisme et d'aménagement.

## L'extension du tramway

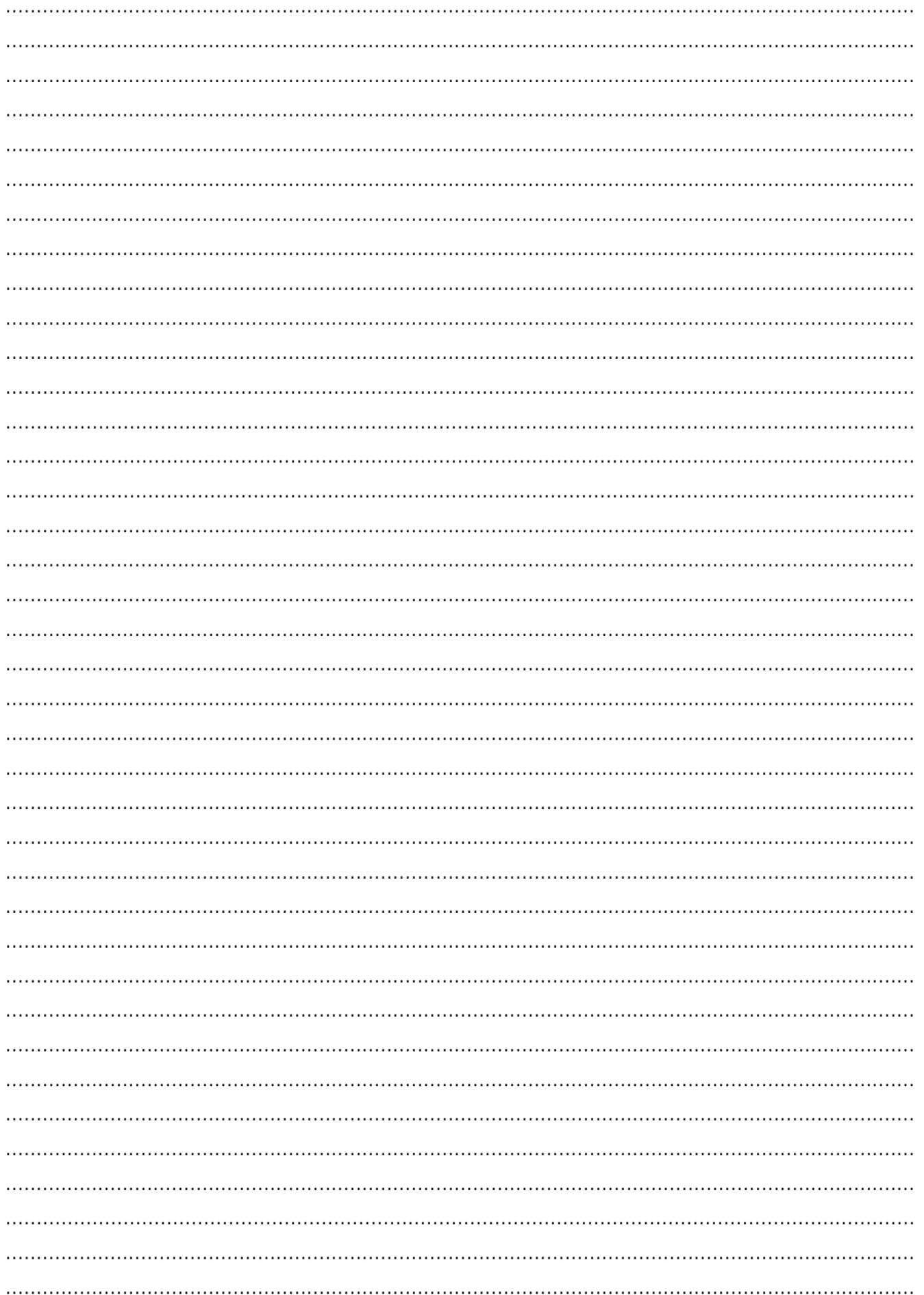
L'Agence accompagne la Métropole et la Ville de Marseille sur l'évolution urbaine des secteurs situés à proximité des projets de transports en commun structurants. Ces études proposent une approche multithématique, construite et partagée avec l'ensemble des services concernés, avec pour objectif la définition d'un projet de territoire cohérent et de préparer les transformations réglementaires nécessaires.

## Le Contrat de baie

Le 1<sup>er</sup> Contrat de baie de la Métropole Aix-Marseille-Provence, prolongé par un contrat de transition, a pris fin en 2024. Depuis, l'Agam accompagne ses partenaires Métropole et Ville de Marseille dans l'élaboration du nouveau Contrat, avec l'adaptation au changement climatique comme clé de voûte. Il se positionne également dans l'approche terre-mer, en intégrant les problématiques terrestres de l'ancien Contrat de rivière du bassin versant de l'Huveaune.











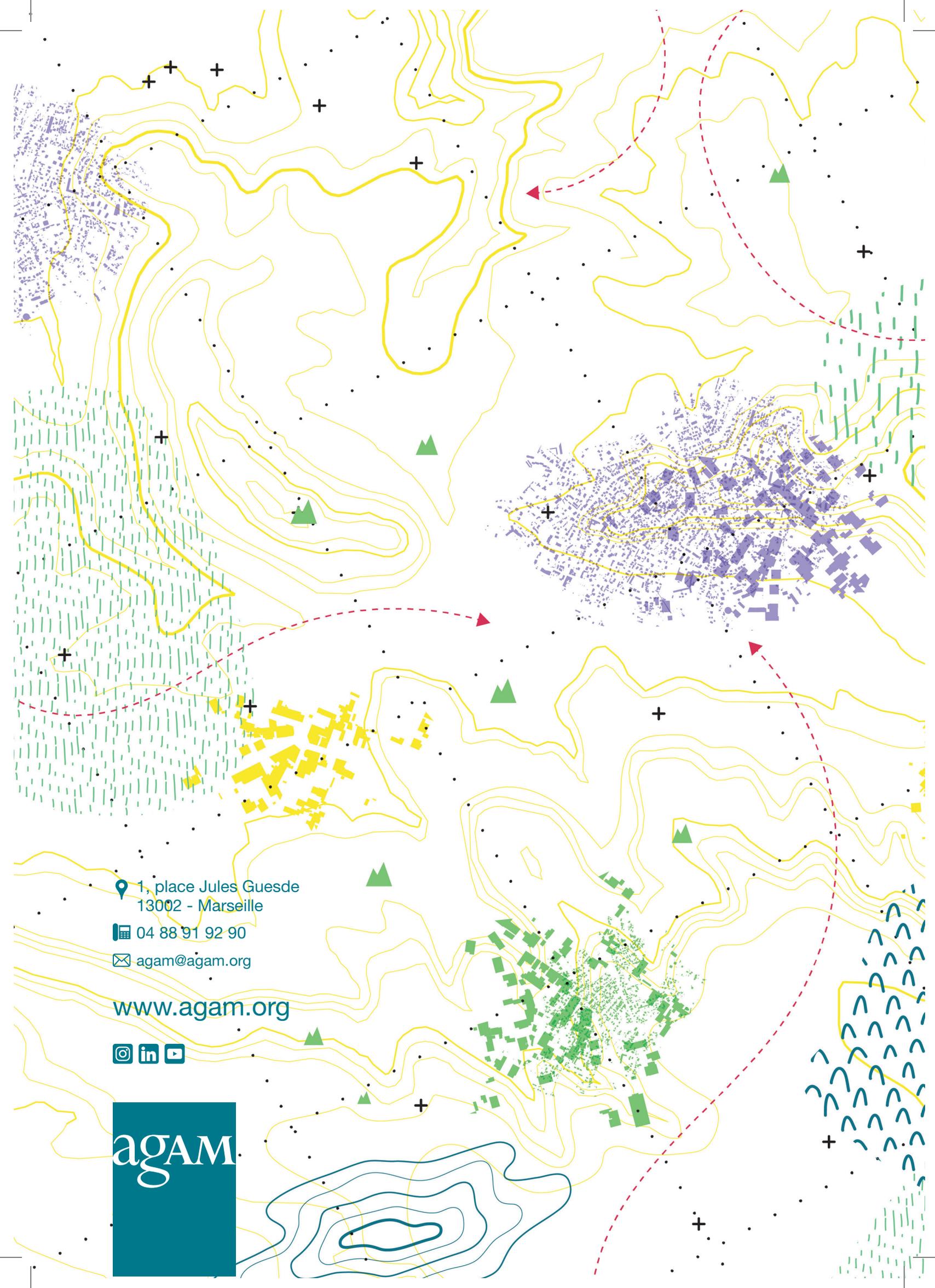
Conception et réalisation Agam

Imprimé sur du papier recyclé issu de la production durable

© Agam - Avril 2025

[www.agam.org](http://www.agam.org)





1, place Jules Guesde  
13002 - Marseille

04 88 91 92 90

agam@agam.org

[www.agam.org](http://www.agam.org)



agam